

## Royaume-Uni

Population née à l'étranger – 2020	
Taille : 9.2 millions, 52 % femmes	<i>Premiers pays de naissance :</i> Inde (9 %), Pologne (8 %), Pakistan (6 %)
14 % de la population	
Évolution depuis 2010 : +30 %	

En 2019, le Royaume-Uni a accueilli 346 000 nouveaux immigrants pour un séjour de longue durée ou à titre permanent (changements de statut et libre circulation compris), soit 0.8 % de plus qu'en 2018. Ce chiffre comprend 41.6 % d'immigrés admis au titre de la libre circulation, 14.9 % de travailleurs immigrés, 31.7 % de membres de famille (y compris les accompagnants) et 5.1 % d'immigrés admis pour des raisons humanitaires. Environ 375 000 permis ont été délivrés à des étudiants du supérieur en mobilité internationale et 89 000 à des travailleurs immigrés temporaires ou saisonniers (hors migrations entre pays de l'UE). Par ailleurs, 133 000 détachements au sein de l'UE ont été enregistrés en 2019, soit une augmentation de 120 % par rapport à 2018. Ces travailleurs détachés sont en général titulaires de contrats de courte durée. L'Inde, la Chine et la Roumanie comptaient parmi les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2019. Parmi les 15 premiers pays d'origine, l'Inde a enregistré la plus forte hausse (+ 30 000) et l'Italie la plus forte baisse (- 12 000) de leurs flux d'entrées au Royaume-Uni par rapport à l'année précédente.

En 2020, le nombre de primo-demandeurs d'asile a diminué de 19 %, pour s'établir à 36 000 environ. La majorité des demandeurs viennent d'Iran (4 200), d'Iraq (3 300) et d'Albanie (3 100). La plus forte hausse par rapport à 2019 concerne les ressortissants d'Érythrée (+700) et la baisse la plus importante les ressortissants iraniens (-1 300).

L'émigration des ressortissants britanniques vers les pays de l'OCDE a progressé de 8 % pour s'établir à 139 000 personnes. Environ 21 % d'entre elles ont émigré en Espagne, 10 % en Australie et 9 % aux États-Unis.

Depuis le 1er janvier 2021, les ressortissants de pays membres de l'Union européenne souhaitant s'installer au Royaume-Uni sont soumis aux mêmes règles que l'ensemble des citoyens de pays tiers, à l'exception des Irlandais. Ceux-ci peuvent continuer de circuler librement en vertu d'accords distincts.

À partir de 2021, le système d'immigration à points s'applique à tous les travailleurs étrangers, y compris les ressortissants de pays membres de l'UE. Il s'adresse aux travailleurs les plus hautement qualifiés, aux travailleurs qualifiés, aux étudiants et à d'autres travailleurs spécialisés, dont les leaders mondiaux dans leur domaine et les innovateurs. Des points sont accumulés pour une promesse d'embauche pour un emploi qualifié, la maîtrise de l'anglais et une rémunération minimum. Les candidats doivent normalement avoir un emploi rémunéré au moins 25 600 GBP par an et avoir des ressources financières suffisantes pour payer les frais de visa, les frais supplémentaires pour l'accès au système de santé britannique et pour vivre. Le visa a une durée de validité de cinq ans, au-delà de laquelle sa prolongation doit être demandée.

Outre le visa de travailleur qualifié, plusieurs autres voies d'entrée au Royaume-Uni sont ouvertes, dont le visa des talents à l'échelle mondiale (Global Talent), les visas pour start-up et pour innovateurs et le visa de transfert intra-entreprise. Un visa d'étudiant et un visa d'élève (4 à 17 ans) existent depuis octobre 2020 pour les élèves et étudiants de tous les pays.

Un visa de diplômé est en place pour les étudiants étrangers depuis juillet 2021. Les candidats doivent avoir obtenu un diplôme admissible auprès d'un établissement d'enseignement supérieur au Royaume-Uni et s'être conformés aux conditions d'immigration. Les étudiants admis par cette voie pourront travailler ou chercher un emploi après leurs études. Le visa est valide un maximum de deux ans, ou trois ans pour les doctorants.

En mars 2021, le ministre de l'Intérieur a annoncé un nouveau plan pour l'immigration, axé sur la réforme du système d'asile. Il est censé accroître l'équité et l'efficacité du système afin de mieux aider ceux qui ont vraiment besoin de protection, de décourager les entrées illégales au Royaume-Uni et d'éloigner plus facilement ceux qui n'ont aucun droit de séjour sur le territoire.

La révision des règles d'immigration en mars 2021 a facilité l'entrée dans le pays de travailleurs étrangers dans le secteur de la santé et de l'action sociale. Ont été ajoutés à la liste des professions en pénurie les pharmaciens, les techniciens de laboratoire, les aidants professionnels qualifiés et aides-soignants, les gestionnaires de santé publique et de services de soins à domicile, ainsi que les enseignants en langues étrangères.

Supprimé en 2013, le dispositif pour les travailleurs agricoles saisonniers (SAWS) a été partiellement rétabli, en 2020 à titre d'expérimentation en un premier temps, puis prolongé en 2021. Il permet aux travailleurs agricoles de venir travailler au Royaume-Uni pendant un maximum de six mois. Les travailleurs admissibles doivent être parrainés par un « opérateur » agréé et ne peuvent pas prétendre à l'établissement dans le pays par la suite.

En réponse à l'imposition à Hong Kong par la Chine de la loi sur la sécurité nationale, un nouveau visa pour les ressortissants britanniques de Hong Kong et leur famille proche a été introduit le 31 janvier 2021.

La date limite de demande de statut de résident (settled status) était le 30 juin 2021 pour les ressortissants de l'UE, de l'EEE et de la Suisse et les membres de leur famille résidant au Royaume-Uni le 31 décembre 2020. Au 30 juin 2021, plus de 6 millions de demandes avaient été enregistrées. Le dispositif demeurera ouvert après le 30 juin pour certaines catégories, dont les candidats retardataires, le regroupement familial et les titulaires du « pre-settled status » candidats au « settled status ».

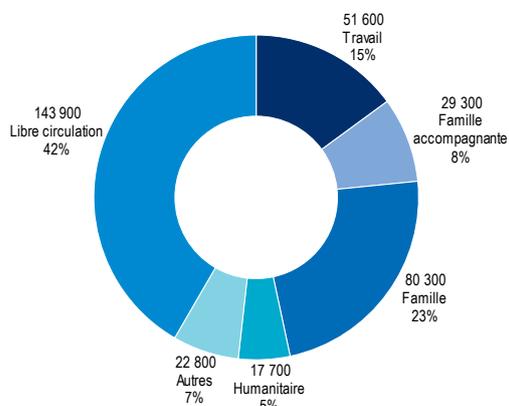
Pour de plus amples informations :

[www.gov.uk/government/organisations/home-office](http://www.gov.uk/government/organisations/home-office)

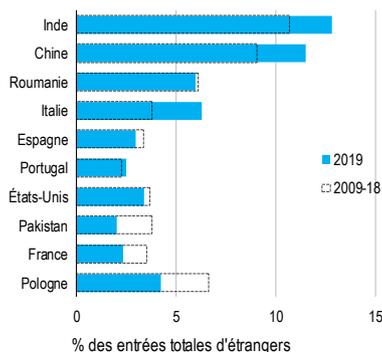
[www.ons.gov.uk](http://www.ons.gov.uk)

## Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Royaume-Uni

**Entrées d'immigrés de long terme**  
2019 (Source : OCDE)



**10 principales nationalités des entrées**  
(définition nationale)



**Migrations temporaires**  
(Source : OCDE)

**Migrations temporaires de travail (pays tiers)**

	2019	2019/18
Vacanciers actifs	20 110	- 4%
Travailleurs saisonniers	2 490	..
Transferts intra-entreprises	27 140	- 14%
Autres migrants temporaires de travail	39 450	+ 3%

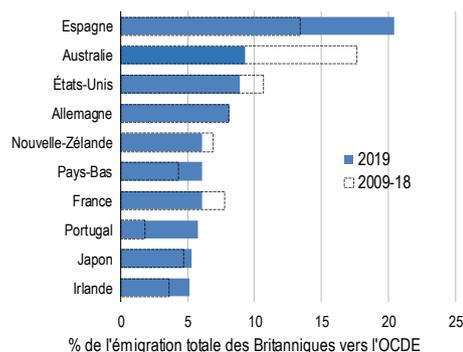
**Éducation (pays tiers)**

	2019	2019/18
Étudiants en mobilité internationale	374 500	+ 13%
Stagiaires	..	..

**Humanitaires**

	2020	2020/19
Demandeurs d'asile	36 030	- 19%

**Emigration de Britanniques vers les pays de l'OCDE**  
(définition nationale)



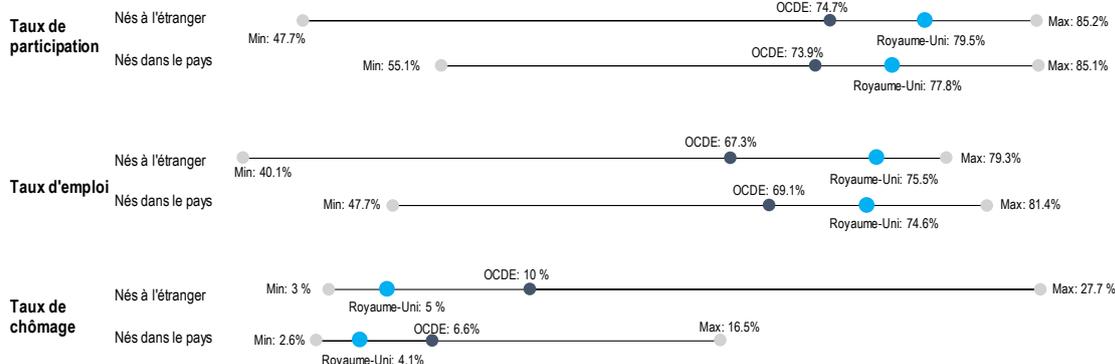
**Composantes de la croissance de la population**

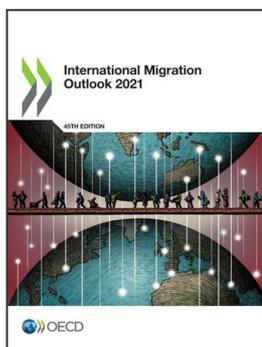
	2019 Pour 1 000 habitants	2019/18 Variation
Total	5.7	+1.8
Accroissement naturel	1.6	-11.1
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	4.0	+2.6

**Transferts de fonds**

	USD courants (millions)	Évolution annuelle (%)	Part du PIB (%)
Entrées (2020)	3 307	-21.5	+0.1
Sorties (2020)	9 336	-9.9	+0.3

**Situation sur le marché du travail**  
(T1-T3) 2020





Extrait de :  
**International Migration Outlook 2021**

Accéder à cette publication :  
<https://doi.org/10.1787/29f23e9d-en>

**Merci de citer ce chapitre comme suit :**

OCDE (2021), « Royaume-Uni », dans *International Migration Outlook 2021*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/94f85079-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :  
<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.